

EST Mercredi 23 novembre Page:16/17

PAGES LOCALES

Social

23/11/2022

Les victimes de violences ne seront plus seules

Sylviane Presne-Aubertin



Douze personnes travaillent dans cette cellule à la Maison France Services au 144, rue Nationale.

Bar-sur-Aube Les personnes touchées par des délits d'atteinte à la personne peuvent se tourner vers une cellule dédiée qui vient d'ouvrir à la Maison France Services.

Comment se faire aider lorsque l'on est victime d'une atteinte à la personne (violence, harcèlement, discrimination...). L'Association d'aide aux victimes, de médiations et de réinsertion sociale de l'Aube (AVIM-RS FV 10) est une association départementale agréée par le ministère de la Justice. Elle comprend un service d'aide aux victimes et un service de réinsertion sociale.

Dans le cadre de son service d'aide, cette association est compétente pour les victimes d'infraction pénale (vols, escroqueries, dégradations, violences conjugales, ou encore les agressions sexuelles...). Elle propose une prise en charge juridique et un accompagnement psychologique dès la commission de l'infraction et tout au long de la procédure pénale. Des permanences sont tenues sur l'ensemble du département avec des services au plus près des victimes en ce qui concerne les tribunaux, hôpital, gendarmerie, etc.

Un lieu d'accueil spécialement dédié

Ainsi, un Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation (LAEO) a été créé à Bar-sur-Aube avec le soutien de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Il s'agit d'une nouvelle permanence juridique au profit des femmes dans l'Est du département, non couvert encore à ce jour par l'association. Cette permanence délocalisée, permet désormais de prendre en charge, l'ensemble des problématiques pénales, rencontrées par les femmes sur ce territoire.

Cette permanence mensuelle se tient au sein de la Maison France Services, située au 144 rue Nationale,

et permet aux habitants du département de pouvoir rencontrer une équipe de professionnels sans se heurter aux difficultés de déplacement.

Cette action est intégralement financée par le Service départemental du droit des femmes. Une équipe composée de six professionnels, deux juristes, deux psychologues, une assistante de direction et un directeur. Tous travaillent en étroite collaboration avec les services du procureur de la République.

Pour toute demande de rendez-vous
ou d'informations, tél. 03 25 73 78 78
pour un service gratuit et confidentiel.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)